



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 mars 2008
Français
Original : arabe

Lettre datée du 19 mars 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Sur instructions de mon gouvernement, je tiens à vous informer que le Gouvernement tchadien, qui continue de ne pas respecter les conventions et traités signés entre nos deux pays, a violé l'Accord de Dakar. Au lendemain de la signature dudit accord, les autorités tchadiennes, qui ont pris une série de mesures graves susceptibles d'en compromettre les buts et les objectifs, continuent de prendre pour cibles le Soudan et sa souveraineté, son intégrité territoriale et la sécurité de ses citoyens.

Il est profondément regrettable que, le 18 mars 2008, c'est-à-dire cinq jours seulement après la signature de l'Accord de Dakar, le Gouvernement tchadien ait facilité l'entrée, sur le territoire soudanais, du rebelle Bahr Idris Abu Girda [Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE)] venu de N'djamena pour lancer des opérations militaires et subversives de grande envergure contre le Soudan.

L'envoi de la personne susnommée au Soudan, qui constitue une violation manifeste de l'Accord de Dakar et des accords précédemment signés entre les deux pays, s'est produit au moment où le Président Idris Debi fournissait aux rebelles un appui sans précédent, notamment sous la forme d'armements de toutes sortes, dont des canons antiaériens et des lance-missiles, ainsi que d'un appui logistique, soit, à ce jour, 500 véhicules, alors que l'encre n'avait pas encore séché sur l'Accord et que, par ailleurs, les autorités tchadiennes parachevaient la coordination entre divers groupes et mouvements censés lancer une attaque unifiée et simultanée. Cette coordination consistait notamment à mettre en liaison les responsables du Mouvement pour la justice et l'égalité présents sur le territoire tchadien et le rebelle Ahmad Morjan (Armée de libération du Soudan (SLA)/Unité), tandis que le Président Debi prenait des dispositions pour rencontrer le chef du MJE, Khalil Ibrahim, afin de mettre en œuvre ce plan, qui visait à violer l'intégrité du territoire soudanais et à perturber la quiétude des civils.

Le 18 mars 2008, alors que, dans le cadre de l'exécution de ce plan, 18 véhicules Land Cruiser et 2 grands camions se dirigeaient vers East Jabal al-Ain, un sous-district de la région de Shawaf, dans le Kordofan septentrional, adjacent à la région du Darfour, des éléments du Mouvement pour la justice et l'égalité, venus du

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



territoire tchadien, ont tendu une embuscade aux forces armées soudanaises dans une localité située entre Sali'a et Goz Mino, près de Gradia, au nord-est d'El Geneina, dans la province du Darfour-Ouest. Plusieurs membres des forces armées soudanaises ont été tués ou blessés.

Nous avons tenu à vous informer de ces violations graves commises par des membres du régime tchadien, qui s'en prend à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Soudan et viole l'Accord de Dakar qui a été salué par la région et par la communauté internationale. Ces attaques ne constituent pas un phénomène nouveau pour le Conseil de sécurité, qui a déjà pris connaissance de faits similaires relatés aux paragraphes 2, 3 et 4 du dernier rapport du Secrétaire général sur le Darfour (S/2008/98), où il a été clairement établi que le Tchad a violé les frontières terrestres et aériennes du Soudan. Nous soulignons le fait que ces violations commises par la partie tchadienne écartent probablement toute perspective jusqu'à ce qu'il soit remédié à ces atteintes graves, qui compromettent la sécurité, la paix et la stabilité de la région.

Enfin, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,
(Signé) Abdalmahmood Abdalhaleem **Mohamad**
